

AURILLAC DÉVELOPPEMENT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL PRÉSENTENT

LES TREMPLINS CANTAL EN SCÈNE

3ÈME ÉDITION

APPEL À CANDIDATURE

05&06 JUIN 2026

AURILLAC EN SCÈNE

FESTIVAL



AURILLAC
Développement
www.aurillaccongres.com

CANTAL
HIBERNAROCK
EN RÉSEAUANCE

cantal
LE DÉPARTEMENT

LES TREMPLINS CANTAL EN SCÈNE

3^{ÈME} ÉDITION

APPEL À CANDIDATURE

A l'occasion de la prochaine édition d'**Aurillac en scène**, la scène locale « *Les tremplins Cantal en scène* » impulsée par le Conseil départemental du Cantal dans le cadre d'Hibernarock en réseaunance, réinvestira la grande scène du festival ! Selon les mêmes conditions que la précédente édition (durée de set : 25-30 min) deux groupes (ou artistes) cantaliens seront sélectionnés en début d'année 2026, pour jouer les deux premières parties des **5 et 6 juin** à partir de 18h.

CALENDRIER :

- > **Du 12 janvier au 21 février** : appel et dépôt des candidatures
- > **Entre le 23 et le 27 février** : délibération du jury
- > **Entre le 11 et le 22 mai (dates exactes à définir)** : 3 journées de résidence aux Granges culturelles de Vic-sur-Cère suivie d'un concert de sortie de résidence
- > **Les 5 et 6 juin** : 1^{ères} parties des concerts Aurillac en scène

CRITÈRE DE SÉLECTION :

- > Vous devez obligatoirement être installés dans le département du Cantal ou bien, avoir une attache très forte sur le territoire (maison familiale, création de votre projet « in-situ », travail en résidence... etc)
- > Avoir une expérience de la scène avec ou avant ce projet / groupe
- > Groupe en formation « légère » : L'espace scénique disponible sur Aurillac en scène ne permet pas d'accueillir de formation trop importante
- > Proposer un répertoire de création
- > Avoir un set de 25-30 minutes minimum
- > Toutes les esthétiques musicales sont les bienvenues
- > Une attention sera portée à la parité et aux questions d'inclusivité

DOSSIERS :

- > Un son de 3 titres minimum en MP3 – Obligatoire
- > Une présentation de l'artistes ou groupe – Obligatoire
- > Une photo/visuel de l'artiste ou du groupe – Obligatoire
- > Un lien vidéo de l'artiste ou du groupe - Optionnel

Les dossiers de candidature devront être envoyés par email à hibernarock@cantal.fr

LES CONDITIONS :

Prestation rémunérée / accès catering / loge / 1 invitation par soir & par artiste

IMPORTANT :

Les artistes sélectionnés autorise le Conseil départemental du Cantal et le festival Aurillac en scène à utiliser le « kit » promotionnel (bios et photos) livré lors de la candidature à des fins promotionnelles. Si toutefois, ce kit était utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation sera préalablement faite à l'artiste ou au groupe.

Les artistes retenus en 2025, s'engagent, dans leur communication personnelle notamment sur les réseaux sociaux, à citer le fait qu'ils sont accompagnés dans le cadre du dispositif « *Les tremplins de Cantal en scène* » et à mentionner dans leurs publications (et tout autre support de communication) les comptes du Conseil départemental du Cantal, Hibernarock en réseaunance et le festival Aurillac en scène.



**POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
SUR LE DISPOSITIF *LES TREMPLINS DE CANTAL EN SCÈNE* :**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Service développement culturel et patrimoine
Festival Hibernarock – Hibernarock en réseaunance
(Le réseau départemental des musiques actuelles)
28 avenue Gambetta - 15000 Aurillac
Tel : 04.71.43.42.90 / isanchez@cantal.fr
hibernarock.fr

